

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre



MAIRIE
DE
LA BARTHE-DE-NESTE

Tel : 05 62 98 21 32

mairie.labartheneste@wanadoo.fr

FLASH

Informations Municipales
Septembre 2010

LE MOT DU MAIRE

Chères Labarthaises, Chers Labarthais,

Voici donc le dernier numéro de notre flash municipal. Vous y retrouverez les rubriques habituelles qui font le point sur les principales activités de l'équipe municipale et qui présentent diverses activités sportives, associatives et culturelles de notre village.

En cette période de réception de feuilles d'impôts locaux, je tenais à apporter une lumière particulière sur les choix de l'équipe municipale en matière fiscale. Lors du vote du budget 2010, considérant les effets de la crise sur les finances de beaucoup de labarthais, notre équipe a choisi de n'augmenter aucun de ses taux. Les impôts locaux payés au profit de la commune n'ont pu augmenter cette année qu'en raison d'une révision des bases d'imposition calculée par l'État. Non content de nous mettre dans de grandes incertitudes vis à vis de nos ressources fiscales liées aux entreprises (réforme de la taxe professionnelle) et maintenant de nos dotations, les réformes en cours pourraient nous conduire à porter le poids de ces changements. Nous nous y refusons. L'équipe a toujours voulu maintenir une pression fiscale modérée sur les ménages, les chiffres suivants en témoignent. Pour 2009, Taux Taxe Habitation de La Barthe : 6,53 % ; Taux moyen des communes des Hautes-Pyrénées : 12,05 % ; Taux moyen des communes en France : 14,97 %. Taux Taxe Foncier Bâti de La Barthe : 7,80 % ; Taux moyen des communes des Hautes -Pyrénées : 18,16% ; Taux moyen des communes en France : 19,32 %). Nous espérons pouvoir tenir ce cap : maintenir notre qualité de service, en réalisant des économies et en maintenant de bas taux d'imposition sur les ménages et des tarifications de nos services justes et raisonnables.

Par ailleurs, je voulais aussi, au nom de notre conseil municipal, remercier tous ceux qui ont œuvré à l'installation, la construction et au démarrage de la nouvelle usine KNAUFF. Nous émettons le vœu que cette nouvelle cheminée, symbole de la ré-industrialisation du Plateau de Lannemezan, fume encore longtemps.

Maurice LOUDET,
Maire et Conseiller Général.



Septembre 2010
Journée du Patrimoine

Conseils Municipaux (extraits)

Conseil municipal du 2 Mars 2010 (Extrait)

Ancienne Mairie. Réhabilitation (Projet)

Monsieur le Maire a rappelé le contenu du projet examiné en commission d'ACQUISITION ET EXTENSION / REHABILITATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX en vue d'une mise à disposition pour des actions de valorisation/vente et promotion des produits locaux du Pays et pour des actions renforçant le lien social dans la commune (salle de convivialité, lieux de rencontres et d'échanges culturels et commerciaux).

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur la réalisation de ce projet et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'État, du Conseil Général des Hautes-Pyrénées et du Conseil Régional Midi-Pyrénées. Montant prévisionnel projet : 210 000,12 € HT. Montant autofinancement : 63 000,12 € (30 %), Montant aides : 147 000,00 € HT (dont État, Conseil Général et Conseil Régional).

Nouvelles voies communales. Dénomination

(Concerne le nouveau lotissement situé entre le 18, route d'ESCALA et le Chemin de Mauvezin)

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant le PR 12 + 530 de la RD 938 au « Chemin de MAUVEZIN » (Voie Communale 12), le Conseil Municipal a adopté la dénomination «rue GASTON FEBUS».

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle ayant pour point d'origine la voie communale n° 47 (rue GASTON FEBUS) traversant le lotissement situé à l'est de la voie et ayant pour extrémité la voie communale n° 47 (rue GASTON FEBUS), le Conseil Municipal a adopté la dénomination « rue de la CAZALERE ».

Relais Assistante Maternelle (RAM)

Monsieur le Maire rappelle le contenu du projet de « Relais d'Assistantes Maternelles » (RAM) inter cantonal (Lannemezan/La Barthe de Neste). Ce « relais » est un service public mis en place par les collectivités avec l'aide de la CAF. Le RAM est à la fois un point d'information individualisé et un organisateur d'animations collectives sur des sujets relatifs à la petite enfance. Il s'adresse aux jeunes enfants, aux assistantes maternelles, aux parents, aux futurs parents, aux grands parents. Le relais assure ses permanences dans les locaux des communes partenaires qui ont été au préalable inspectés par les services de la PMI (Protection Maternelle Infantile). Monsieur le Maire a rappelé que le projet de partenariat a été examiné par le CCAS de la commune. Il a émis un avis favorable sur le contenu du projet et a apporté des modifications à la convention de partenariat nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour équiper les locaux des partenaires, tenant compte du caractère inter-cantonal de l'opération, le Pays des Nestes a permis l'obtention de crédits territoriaux du Conseil Général pour aider les communes qui s'engagent dans la démarche.

Le montant prévisionnel de l'investissement par commune est de 3 783 € HT. Il est composé de différents matériels adaptés à la petite enfance et à l'enfance. Le Conseil Municipal a donné son accord pour que la commune de La Barthe de Neste devienne partenaire du RAM inter-cantonal et a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat et à solliciter auprès du Conseil Général une aide de 50% du montant HT du matériel acheté, soit 1 891 €.

Enfouissement des réseaux. Convention de servitude

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux au cœur de village (rue de la poste). La mise en souterrain des réseaux va conduire à créer des servitudes au profit du Syndicat Départemental d'Électricité des Hautes Pyrénées (SDE), sur les parcelles AB N° 82, 83, 84, 85 et 86 qui font partie du domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet d'enfouissement des réseaux et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération y compris l'acte authentique de la convention de servitude avec faculté de substitution au profit de tout clerc de l'office notarial Bandera situé 7 place Jean Jaures à TOULOUSE.

Crédits de trésorerie

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à renouveler auprès de la banque DEXIA CLF un crédit de trésorerie. Ce crédit, renégocié tous les ans, n'est que peu utilisé. Il constitue une assurance pouvant servir à compenser des décalages entre les entrées et les sorties de trésorerie.

Caractéristiques : Montant : 150 000 EUR, Durée : 362 jours, Index : EONIA, Marge : 0.96 %, Frais d'engagement : aucun, Commission de non utilisation : Néant.

Conseil municipal du 8 avril 2010 (Extrait)

Compte administratif 2009

Monsieur le Maire a présenté le compte administratif

Pour 2009, les quatre comptes sont en excédent.

BALANCE GENERALE COMPTE ADMINISTRATIF 2009

COMPTES ADMINISTRATIFS	EXCEDENT	DEFICIT
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE		
Fonctionnement	260 945.71	
Investissement	251 112.00	
CENTRE DE LOISIRS		
Fonctionnement	10 236.36	
Investissement		
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE		
Fonctionnement	7 642.63	
Investissement		
SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT		
Exploitation	49 881.04	
Investissement	25 056.13	
EXCEDENT GLOBAL TOUS BUDGETS	604 873.87	

Les comptes administratifs 2009 ont été approuvés.

Budget Primitif et Vote des Taux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité a

décidé de voter le budget primitif 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	1 485 065.00	854 633.00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	7 742.00	---
CENTRE DE LOISIRS	177 264.00	6 600.00
SERVICE DES EAUX	196 160.00	118 844.00

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire a proposé de fixer comme suit les taux des quatre taxes :

- * taxe d'habitation : . 6.53 %
- * taxe foncière (bâti) : 7.80 %
- * taxe foncière (non bâti) : 47.48 %

Monsieur le Maire a apporté le commentaire suivant : pas d'augmentation des taux servant au calcul des impôts locaux des ménages.

* C.F.E. Cotisation Foncière des Entreprises : 8.33%
Monsieur le Maire a apporté le commentaire suivant : maintien à un niveau constant du taux servant au calcul des impôts sur les entreprises, sachant que le montant de cette nouvelle taxe représente moins de 5 % du montant apporté par l'ancienne taxe professionnelle. La compensation de cette perte est apportée par l'Etat en 2010.

Fonds de Solidarité au logement

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du conseil municipal, les délibérations des 20 avril 2006, 15 mars 2007, 28 mai 2008 et 27 mars 2009 concernant la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) permettant de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent.

La participation évaluée à 0.50 €/habitant pour l'année 2010 est fixée à 578 €. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de prélever à l'article 6554 du budget primitif 2010 la somme de 578 €.

Convention ATESAT avec les services de la DDT

Le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) afin de bénéficier de l'assistance fournie par les services de l'Etat (ATESAT) comprenant :

- l'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie ;
- l'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art ;
- l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation ;
- l'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes ;
- conseil sur la faisabilité d'un projet dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat pour un coût annuel prévisible de 271,80 €

Conseil municipal du 22 juin 2010 (Extrait)

Étude sur l'assainissement

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal les principaux éléments de la consultation menée dans le cadre du marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude d'aide à la décision, par examen sur forme de scénarii, des différents choix possibles de la commune en matière d'assainissement

au sein du zonage d'assainissement collectif de la commune. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise EGIS EAU dont le siège social est situé à Montpellier pour un montant HT de 8 100 €.

Rénovation de la Plantade : Demande de subventions

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal que la délibération du 16 octobre 2008 approuvait le projet de rénovation de la plantade sur 1.4 ha sis sur les parcelles cadastrales n° 319 et 374 section E. Le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 16 020.00 € HT. Le plan de financement évoqué en 2008 doit être modifié. En effet, le Conseil Général devrait accorder une aide à cette opération sur la ligne du Fond Départemental pour l'Environnement à hauteur de 15%. Le Conseil Régional pourrait participer au financement à hauteur de 15%. Le conseil municipal a approuvé le projet qui lui a été présenté, sous réserve qu'il soit bénéficiaire des aides suivantes et a sollicité l'octroi des aides publiques suivantes :

- du FEDER Axe III Mesure 3, sous mesure 1 de 40%, soit $16\,020\text{ €} \times 40\% = 6\,408.00\text{ €}$
- du CONSEIL REGIONAL, Projet 8, Article 22/23 de 15%, soit $16\,020\text{ €} \times 15\% = 2\,403.00\text{ €}$
- du CONSEIL GENERAL, de 15%, soit $16\,020\text{ €} \times 15\% = 2\,403.00\text{ €}$

De plus, le conseil s'est engagé à financer sur ses fonds propres, 4 806 euros constituant la part non couverte par les subventions et a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Régie de l'eau. Remplacement de la canalisation longeant la Voie Départementale 17

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que le Conseil Général devrait procéder, dans les meilleurs délais, à des travaux sur la départementale 17. La conduite reliant les réservoirs d'AVEZAC et de LA BARTHE DE NESTE étant située sous la chaussée, le déplacement de celle-ci est souhaitable, aussi bien pour éviter le risque de dommage lié aux travaux, que pour les tâches d'entretien ultérieures du réseau d'eau potable. D'autre part, pour les besoins estimés en période de pointe pour les années à venir, la note de calcul du cabinet DUMONS a montré qu'il serait opportun de porter à 160 mm le diamètre de la conduite d'aménée d'eau à la réserve de La Barthe.

La conduite actuelle placée, il y a plus de 50 ans, n'a qu'un diamètre de 100 mm. Il est donc envisagé, dans un premier temps, de déplacer et de changer cette conduite sur 1 500 m.

Considérant l'ancienneté de la conduite et la nécessité d'augmenter son diamètre ;

Considérant les possibilités d'aides existantes pour la réalisation de ce type de travaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et à solliciter des aides d'un montant le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Hautes Pyrénées.

Association « PARLEM » . Convention de partenariat

Monsieur le Maire a rappelé les délibérations des 10 juillet 2007 et 22 septembre 2009 qui l'autorisaient à signer une convention avec l'Association PARLEM dont l'objet était de permettre l'enseignement de l'occitan aux trois classes de l'école maternelle. Cette action est financée à parité par le Conseil Général et la Commune. Pour l'année scolaire 2010/2011, les tarifs sont inchangés par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de signer un avenant à cette convention chaque année scolaire pour fixer les nouveaux tarifs de l'année et pour reconduire l'action. Pour 2010/2011, le coût est de 320 €/classe, soit une charge de 960 € pour la commune pour l'année 2010/2011. Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'Association PARLEM pour l'année scolaire 2010/2011.

Mairie. Informations

Entretien des plantations en limite de propriété (Rappel)

De plus en plus d'usagers de la voirie publique (piétons et cyclistes) se plaignent de la gêne que cause en certains endroits, à La Barthe de Neste, le dépassement de la végétation du domaine privé sur la voie publique : des haies de lauriers trop larges, des rosiers, certes très beaux, mais qui accrochent le passant, des branches d'arbres qui obligent de baisser la tête, des ronces qui...etc. Le flash d'octobre 2008 en a parlé dans ces termes :

« L'automne reste le moment propice et recommandé pour couper les haies, éclaircir les arbustes et tailler les arbres.

Le service technique de la mairie a à sa charge l'entretien des végétaux qui bordent nos routes, ruelles, places et impasses. Mais il est du ressort de chaque propriétaire de vérifier que les haies, plantes grimpantes, arbres qui embellissent leurs espaces verts, ne débordent pas sur la voie publique. Ceci provoque une réelle gêne pour les usagers : piétons, cyclistes voire automobilistes et constitue, dans certains cas, un vrai danger de circulation. Votre responsabilité peut être engagée.

D'autre part, des haies de clôture peuvent gêner la visibilité du fait de leur hauteur dans certains carrefours.

Nous recommandons donc à chaque LaBarthais concerné de pratiquer, d'ici l'hiver, une taille correcte des végétaux qui débordent sur la voie publique. Demandez éventuellement conseil à la mairie.

Par ce geste de bonne volonté, vous contribuez au confort et à la sécurité de chacun.

N.B. : les déchets végétaux sont acceptés par la déchetterie de CAPVERN ».

Si certaines situations perdurent, la mairie de La Barthe de Neste sera dans l'obligation d'avertir, par courrier, les riverains concernés pour qu'ils procèdent à l'élagage ou taille des végétaux gênants.

En cas de non respect de cette recommandation amiable, il pourra être envisagé d'entamer des démarches contraignantes pouvant conduire à réaliser ou à faire réaliser les interventions nécessaires, à la charge du riverain fautif.

Le Monoxyde de Carbone : DANGER

L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé, nous prie de bien vouloir insérer dans le bulletin d'information municipale les recommandations suivantes :

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

1. Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

2. Veuillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

3. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.).

4. Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

5 Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Cimetière : installation d'un columbarium

Dans le flash du mois de juin 2009, la mairie vous a informé qu'un columbarium serait bientôt disponible dans le cimetière de LA BARTHE DE NESTE. Ces travaux ont pris du retard car la préparation de l'emplacement prévu (réhabilitation d'anciennes concessions) relève d'une longue procédure réglementaire.

Afin de ne pas retarder les travaux de pose d'un columbarium, le conseil municipal a opté pour un autre emplacement disponible (à l'entrée du nouveau cimetière) et prévoit la fin de l'opération pour le printemps 2011.

Point sur les travaux d'aménagement 2010

Depuis le début de l'année, la commune de LA BARTHE DE NESTE a réalisé ou a prescrit, en régie ou avec des entreprises locales, un bon nombre de travaux d'aménagement ou d'entretien sur la voirie, sur les bâtiments publics, ou encore sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement, à savoir :

- Route d'Escala : busage et renforcement du pluvial ;
- Réseau d'eau potable : pose d'une conduite de 160 mm de diamètre sur 1500 ml pour une meilleure alimentation des réservoirs ;
- Chemin de Mauvezin : busage et goudronnage du chemin jusqu'à la commune d'ESCALA ;
- Chemin du Château : empierrement et assainissement ;
- Accessibilité pour handicapés moteurs : pose d'une rampe d'accès au distributeur de billets et à la halle du marché ;
- Logements sociaux : remise en état de trois logements au moment du changement de locataires ;

- Logements de l'école : travaux importants de rénovation ;
- Ecole maternelle : installation de nouveaux sanitaires ;
- Centre de loisirs : mise aux normes de la cuisine ;
- Carrefour de l'ancienne mairie : aménagement de la placette et pose d'un mur de protection des piétons ;
- Impasse des deux Sapins, parking et place du quartier du château : création du revêtement de voirie ;
- Salle des sports : travaux achevés, mise à disposition aux enfants des écoles et aux associations sportives labarthaises imminente.

Reste à réaliser :

- Haut Mour : réfection de la conduite d'eau ;
- Place de la mairie : aménagement du carrefour et enfouissement du réseau électrique et téléphonique ;

- Perception : travaux de rénovation de la chaufferie.

GAZ Naturel - Communiqué de GDF - SUEZ

Votre commune est aujourd'hui desservie en gaz naturel.

Comme vous le savez, de grands changements ont affecté le marché de l'énergie en France depuis quelques années : séparation des activités commerciales et de distribution des deux grands acteurs historiques, EDF et Gaz de France, ouverture du marché de l'énergie à la concurrence et, plus récemment, fusion de Gaz de France avec Suez, pour donner naissance à un nouvel acteur, GDF SUEZ.

Afin d'aider vos concitoyens à mieux comprendre ce nouveau paysage énergétique, nous nous permettons de vous rappeler les contacts utiles que vous pourriez publier dans les supports de communication de votre commune (bulletin municipal, site Internet, livret d'accueil, service d'urbanisme ...)

☐ Urgences gaz naturel : appeler GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

☐ Pour le raccordement au gaz naturel : appeler GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)

☐ Si vos administrés ont un contrat de gaz naturel ou d'électricité Gaz de France DolceVita : 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou www.dolcevita.gazdefrance.fr

La liste des autres fournisseurs de gaz naturel et d'électricité présents dans votre commune est disponible sur le site de la Commission de Régulation de l'Énergie : www.cre.fr

Récupération de vieux vêtements

L'association «Le Relais» (Emmaüs France) a installé, près de la salle des fêtes, un récupérateur pour vêtements propres et en bon état, de chaussures liées en paire et de linge de maison.

Le recyclage, réalisé en atelier, a permis à l'association de créer des emplois pour personnes en insertion. La recette provient de la vente, à bas prix,

des vêtements dans les magasins « DING FRING » de l'association (10 %), de l'export vers les pays en voie de développement (30 %) et de la valorisation textile pour l'industrie (60 %). Ainsi, grâce à vos dons, l'association « Le Relais » crée, depuis 1984, un emploi par semaine.

Rentrée scolaire 2010 / 2011

L'année scolaire a débuté dans de bonnes conditions. Les effectifs sont en augmentation (+ 10 élèves) et se répartissent comme suit :

- Petite section maternelle : 21 élèves
- Moyenne section maternelle : 14 élèves
- Grande section maternelle : 20 élèves
- CP CE1 (A) : 25 élèves
- CP CE1 (B) : 25 élèves
- CE2 : 23 élèves
- CM1 : 18 élèves
- CM2 : 19 élèves

Sous la responsabilité de la directrice, Mme SOLAS-BERNARD, l'enseignement est assuré par 8 maîtres et maîtresses des écoles :

- Petite section maternelle : Isabelle STEINBRECHER
- Moyenne section maternelle : Christiane RECURT
- Grande section maternelle : Marielle BELIN
- CP/CE1 (A) : Jean-Philippe DORIGNAC
- CP/CE1 (B) : Pierrette SOLAS-BERNARD
- CE2 : Nathalie ESCOUBOUÉ
- CM1 : Jean-Pierre BOUDET
- CM2 : Patrick IZAAC

Vacances d'été au Centre de loisirs

Le centre de loisirs « été 2010 » a ouvert ses portes du 5 juillet au 20 août. Il a accueilli 30 enfants en moyenne par jour, l'accueil maximal de 50 enfants étant atteint à certains moments.

Le thème de l'eau a orienté toutes les activités de l'été ce qui a permis de sensibiliser les enfants à cet élément qui semble si banal mais dont dépend la vie.

Fabrication de moulins sur la TORTE, visite du moulin de la RIBERE, jeux d'eau « ventres qui glissent » : l'eau permet de travailler, de jouer .

Un voyage en péniche sur le canal du midi, avec passage des écluses permettait d'appréhender une autre fonction de l'eau.

La pluie (mais n'est ce pas de l'eau?) est venue contrarier le mini camp organisé à « SAINT PE D'ARDET » il a donc été annulé. Par contre quelques jours après les enfants ont passé 2 jours et 1 nuit à AVENTIGNAN sous le soleil et à vélo.

La nuit organisée sous tentes, s'est terminée dans le centre de loisirs... la pluie s'étant invitée encore une fois!! Rappelez-moi le thème...

Du 12 au 16 juillet un camp était organisé à SEIGNOSSE dans les LANDES au V.V.F « LES VIOLETTES ».

Les enfants au nombre de 18 encadrés par 3 animatrices ont, pendant 5 jours, profité à plein du bord de mer, des structures mises en place (chambres, sanitaires, repas) des activités et de l'encadrement du V.V.F.

Les vélos (amenés depuis La Barthe de Neste) permettaient d'être autonome et de parcourir les pistes dans les pins. Pêche aux crabes, aux palourdes, baignade, une sortie à « ATLANTIC PARK », ...sous le soleil des Landes ...

Excellent programme concocté par les animatrices du centre de loisirs pendant cet été, les enfants nombreux y ont pris du plaisir, les parents savaient leurs petits en sécurité, les vacances se sont bien passées... l'année scolaire peut redémarrer.

Relais Assistante Maternelle (RAM)

Comme nous l'avons déjà rappelé (voir extrait des délibérations du conseil municipal), le RAM est à la fois un point d'information individualisé et un organisateur d'animations collectives sur des sujets relatifs à la petite enfance. Il s'adresse aux grands parents, aux parents, aux futurs parents, aux assistantes maternelles et aux enfants. Le relais assure ses permanences dans les locaux des communes partenaires.

La première permanence pour des informations individualisées (des réponses à vos recherches et questions : je cherche une assistante maternelle, je l'ai trouvée mais je dois la déclarer..., je cherche des ouvrages sur la petite enfance..., je veux devenir assistante maternelle, ...) aura lieu le vendredi 8 octobre dans notre centre de loisir entre 14 h et 15h .

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'animatrice du RAM :

Mme LAURE DAURIAC : 06 15 69 73 67

LA BARTHE DE NESTE

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2010

JOURNÉES EUROPÉENNES du PATRIMOINE



*Les Grands Hommes :
quand hommes et
femmes construisent
l'histoire*

François Laÿs (1758-1831).
Ce Labarthais, qui fut l'un des plus
grands chanteurs d'opéra du 18^e siècle
traversa la Révolution et l'Empire.

Après avoir été l'un des chanteurs
préférés de Marie Antoinette il fut le
premier chanteur de Napoléon 1^{er}.

*"A la rencontre des
Grands Hommes
et de nos
Héros Ordinaires"*

Venez à la découverte de notre patrimoine
en rencontrant les habitants qui vous
parleront de leurs « Grands Hommes »
et de leurs « Héros Ordinaires ».

Le 19 septembre 2010, comme dans toute l'Europe, LA BARTHE DE NESTE fêtait ses grands hommes : BERNARD DELABARTHE, seigneur du château, FRANCOIS LAY grand baryton à l'opéra de Paris de 1779 à 1826 et ses peintres : GELIBERT père et fils ainsi que JEAN LAFORGUE.

La journée débuta par l'inauguration d'une plaque à la maison natale de FRANCOIS LAY dit LAYS ; une marseillaise chantée à capella par les chanteurs des Baronnies nous rappela que FRANCOIS LAY la chanta à LA BARTHE DE NESTE en 1793.

Le château, construit par BERNARD DELABARTHE, où fut écrit un document capital (coutumes et franchises) qui régira les 4 vallées jusqu'à la révolution, avait retrouvé ses gentes damoiselles et damoiseaux qui se promenaient au soleil.

Il y eut ce jour là également, grande lessive au château, les lavandières s'agitaient autour du cuvier, la broche tournait sur le foyer, le gâteau médiéval avait belle allure.

L'exposition de tableaux à la mairie, mit en lumière les œuvres de la famille GELIBERT, de JEAN LAFORGUE et de JO CIEUTAT.

Si les grands hommes étaient à l'honneur nous avons également voulu mettre l'accent sur ceux que nous avons appelé les « héros ordinaires » : hommes et femmes de LA BARTHE DE NESTE qui chacun à leur manière ont marqué l'histoire du village : outre maître Cieutat (notaire et peintre amateur), Auguste Tato, le procureur Ducasse, le résistant Mr Castéran, Monsieur Ramis, Mrs Carrère, les anciens maires, le docteur Fourquet, A. Escalé, etc.

L'église était pleine pour accueillir les chants sacrés en l'honneur de François LAY, Anne, Stella et Sylvia ont ravi le public.

Un repas partagé dont la consigne : « chacun cuisine un plat et le partage », a réuni dans une ambiance conviviale tous les participants à la journée, acteurs et spectateurs.

Cette journée du patrimoine a été préparée par un groupe de labarthais qui ont additionné leurs idées, leurs affinités, leurs talents, pour tisser du lien social, pour donner de la vie à leur village, qu'ils en soient remerciés. Une soirée diaporama sur la journée est en préparation pour présentation au public.

Opération Composteurs

Pour le compte du SPECTOM, des bacs « composteurs » sont tenus à votre disposition, à la mairie. Cette opération permet, d'un côté, de réduire considérablement le tonnage global d'ordures ménagères et de l'autre, de disposer d'un équipement simple et propre pour faire votre compost destiné aux fleurs et au jardin.

Adressez vous à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture au public, muni d'un chèque de 15 € à l'ordre du trésor public (livré en paquet et à monter soi même, dimension 70 * 70 * 95).

Pollution de cours d'eau

Courant juillet, il nous a été signalé des traces d'hydrocarbure dans le cours d'eau du Barrat situé en bordure du Chemin du Pont. Avec l'aide des services du Conseil Général et d'une entreprise spécialisée, cette pollution a été rapidement maîtrisée.

Cet événement est l'occasion pour nous de rappeler que tout déversement volontaire (ou involontaire par manque de précaution) d'hydrocarbures dans le réseau pluvial et dans les cours d'eau est **strictement interdit**. Les contrevenants s'exposent à de lourdes sanctions.

Échos des Associations

Soirées Antenne Solidarité Emploi (ASE)

Depuis quelques années, l'ASE s'efforce d'attirer des spectacles divers et populaires vers LA BARTHE DE NESTE. Ainsi est né le programme culturel « Un vendredi soir à La Barthe-de-Neste ».

Le programme de la saison 2010/2011, réalisé en coopération avec l'Office de Tourisme Neste Baronnies, prévoit 8 spectacles à la salle des fêtes :

Vendredi 8 octobre à 21 heures :

Théâtre : « Je fais une annonce », compagnie Christiane de TOULOUSE

Vendredi 12 novembre à 21 heures :

Musique : « L'accordéon club d'Astugue »

Vendredi 10 décembre à 20 heures 30 :

Théâtre : « Le congélateur », troupe de Campuzan

Vendredi 14 janvier à 20 heures 30 :

Chorales : « Les centaurees et les chanteurs de Nistos »

Vendredi 11 février à 21 heures :

Contes : « Au-delà des murs, regarde le sommet de la montagne », par J.M. BIOLLEY

Vendredi 11 mars à 21 heures :

Théâtre : « A la recherche du sauveur de l'agriculture », par le théâtre des 7 chandelles

Vendredi 8 avril à 21 heures :

Chants : « Les chanteurs de Soues »

Vendredi 13 mai à 21 heures :

Théâtre « Grosse chaleur » par la troupe « la tribu »

Entrée : 6 € par personne ; gratuit pour les moins de 10 ans

Les Tatamis de la NESTE

Depuis que le judo club labarthais occupe le nouveau dojo, ce n'est que bonheur et enchantement pour cette association dynamique.

Tout d'abord, il y a eu une explosion de nouvelles licences dans toutes les catégories d'âges et en particulier chez les adultes. Le nouveau président du club, Loïc Manigaud, se félicite de cette arrivée massive de débutants et « d'anciens » pratiquants gradés ceintures noires dont les âges varient entre 22 et 54 ans. Le judo des adultes, c'est aussi la vie du club, la certitude et le plaisir de conserver sa jeunesse plus longtemps. Nul en doute, cette nouvelle saison nous amènera encore quelques nouveaux adhérents dans cette tranche d'âge, l'ambiance est excellente et nous savons que d'autres adeptes viendront bientôt grossir les rangs. Le club comptait 82 licenciés la saison dernière ; il s'est enrichi d'une nouvelle section tai-so / ju-jitsu. Le but de cette section sera de se remettre en forme grâce à un programme corporel adapté tout en apprenant le self-défense. L'apprentissage est progressif, et les chutes tant redoutées par les adultes débutants en judo sont mieux étudiées et plus contrôlées.

Mais pour l'heure, nous voudrions mettre à l'honneur quelques judokas qui se sont distingués dans les compétitions et interclubs du département et de la région la saison dernière :

De mini poussins à seniors : Maxime ALRIC, Guillaume NOGUES, Jules PAGES, Yanis MORVAN, Océane LEFORT, Hugo VIAU, Matthieu et Maëli RECALT, Maëlle MANIGAUD, Eglantine SEUBE, Axel SOULES, Mélanie ACHARD, Christian SEUBE, Manon CASCARRA, Armelle CREVENAT, Brice DUPUY, Paul GAMBINI, Florian GRISOLET, Laeticia JAMMET, Morgane LE TEUFF, Damien STEPHANUTTO, Xabi VASE, Hélène et Marina VILLABONA, Victor LAUAT et Thomas SALOMON ont porté les couleurs labarthaises en région.

Le professeur, Patrice BAQUE, quant à lui, s'est également relancé dans la compétition, mais en « kata ». Il a donc participé au tournoi international de Lesquin (59), où, avec son ami et collègue Stéphane DELESTRE, ils ont été surpris par cette forme de compétition, et au tournoi de Tours (37). Ils ont terminé 2ème couple français et 6ème au classement général.

Le judo club labarthais, c'est aussi divers stages : Un stage d'hiver judo/ski de fond, où le club avait invité les clubs de SARAMON et SEISSAN, un stage de préparation pour les minimes en avril, où le club a invité les clubs du département (notons la belle participation de nos voisins lannemezannais). Puis, un stage de fin de saison à SARAMON les 19 et 20 juin, articulé autour du judo et des loisirs sur la base nautique communale.



La reprise des cours s'est faite le 6 septembre 2010 ; les horaires du judo et tai-so ont été répartis sur 3 soirs de la semaine comme suit :

Lundi * 17 h 30 / 18 h 45 : mini poussins (2003/2004) et poussins 1ère année (2002)

* 19 h 00 / 20 h 30 : tai-so / ju-jitsu adultes

Mardi * 17 h 15 / 18 h 00 : éveil judo (4 et 5 ans)

* 18 h 15 / 19 h 15 : poussins 2ème année, minimes (1998), benjamins (1999/2000)

* 19 h 30 / 21 h 00 : adultes

Jeudi * 17 h 30 / 18 h 45 : poussins 1ère et 2ème année (2001/2002), minimes (1998)

* 19 h 00 / 20 h 30 : benjamins (1999/2000) et adultes

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez retrouver les responsables au nouveau dojo, face à la mairie, ou les joindre pendant les horaires de judo aux numéros suivants :

- 05 62 39 86 23

- 06 75 45 69 83

- 05 62 98 97 95

Association « Bourse aux vêtements »

Comme tous les ans, l'association « bourse aux vêtements » manifeste son action sur deux périodes de l'année ; l'une au printemps pour la bourse aux vêtements d'été, et l'autre à l'automne pour la bourse aux vêtements d'hiver.

Des prospectus affichés à LA BARTHE DE NESTE et dans les villages voisins annoncent les dates et les horaires du dépôt des vêtements, de la bourse elle-même, ainsi que les horaires de la récupération des invendus. Le règlement informe dépositaires et acheteurs sur les conditions de la transaction.

La bourse aux vêtements ne pourrait se réaliser sans la vingtaine de bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour trier, ranger, exposer les vêtements et autres objets.

La bourse aux vêtements a connu un franc succès pour ce printemps 2010. Ses organisateurs ont pu remarquer une hausse du nombre de déposants.



Environ 250 personnes sont venues proposer un grand choix de vêtements, jouets, accessoires de puériculture et bien d'autres marchandises à bas prix.

Des années d'expérience pour cette association qui rend bien service à tout le monde, et plus spécialement aux plus démunis en ces temps de crise.

Pour parvenir à organiser au mieux la vente, tous ces bénévoles conviennent ensemble du planning de ces journées.

Cette année, une nouveauté a été testée et approuvée par tous : la mise à disposition de petits chariots pour les acheteurs. De plus, les bénévoles ont eu la journée du lundi pour ranger et classer tous les invendus, la récupération de ces articles ayant été décalée au mardi suivant. La bourse aux vêtements d'hiver aura lieu cette année du 3 au 9 novembre 2010, à la salle des fêtes de LA BARTHE DE NESTE. Les bénévoles auront plaisir à vous y accueillir nombreux.

Les membres du bureau :

Présidente :	Francine HARRIET
Vice Présidente :	Vanessa SAINT PASTEUR
Trésorière :	Lucile RITER
Trésorière adjointe :	Claudine DANFRAY
Secrétaire :	Marie-Cécile HARRIET
Secrétaire adjointe :	Marie-Claude DUMUR

Coopérative scolaire

Le loto des parents d'élèves a eu du succès et a pu permettre de financer la sortie montagne. La vente de photos, la buvette (marché de Noël) et la kermesse ont bien alimenté la caisse de la coopérative. Autant d'initiatives intéressantes que les parents d'élèves devraient poursuivre cette année.

La participation financière des familles à la coopérative scolaire n'est pas obligatoire. Elle est fixée en début d'année par la direction de l'école. Cette année, son montant est de 20 € pour 1 enfant, 30 € pour 2 enfants et 38 € pour 3 enfants. Elle permet à l'école de diversifier ses activités et de pouvoir financer les sorties culturelles et sportives

ainsi que l'achat de petit matériel nécessaire à la vie de la classe. Elle vient en complément des financements apportés par la commune qui consacre, chaque année, en plus des dépenses obligatoires : investissements sur les bâtiments, mise à disposition de personnel, sorties piscines, entretiens des classes, ...; près de 120 €/enfant pour les équipements de classes et les activités éducatives des enfants : livres, jeux éducatifs, intervenants extérieurs, dépenses de transport, participation aux classes découvertes, etc.

Communauté de Communes Neste Baronnies (CCNB)

Compétence Voirie

La Communauté de Communes Neste Baronnies est désormais compétente en matière de voirie, elle assure les travaux de grosses réparations et l'entretien des chemins communaux.

Les communes membres peuvent ainsi bénéficier de crédits d'intervention plus importants provenant des dotations annuelles allouées à la C.C.N.B. par l'Etat, ceux-ci abondés par les subventions du Conseil Général sont répartis au prorata du kilométrage de voirie. Chaque collectivité peut par fonds de concours financier, réaliser des travaux supplémentaires si elle désire améliorer la qualité des prestations

Les travaux sont réalisés par l'Entreprise DASTUGUE de Galan titulaire d'un marché sur bons de commande attribué après appel d'offre.

La construction et l'aménagement des nouvelles voies, les ouvrages annexes aux chaussées (trottoirs, assainissement pluvial et signalisation) restent de la compétence de la commune, ainsi que la police de conservation de la voirie qui est sous la responsabilité du Maire.

Il est également à savoir qu'un chemin ne devient d'intérêt communautaire que lorsque le Conseil Municipal de chaque collectivité membre aura approuvé son classement sur le tableau répertoriant les voies publiques. Les chemins ruraux restent quant à eux dans le domaine privé communal.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les contrôles des assainissements autonomes sont quasiment terminés sur notre commune. Tous les labarthais n'ont pas encore été destinataires de leur rapport de visite accompagné de la note d'information sur le SPANC et sur les systèmes d'assainissement autonomes. Cela ne saurait tarder. A cet envoi est aussi joint, la facture. D'un montant de 80 €, le coût facturé se situe dans la moyenne basse des coûts nationaux (entre 60 et 150 €).

Ce contrôle obligatoire provient de l'obligation réglementaire de la loi sur l'eau du 30/12/2006 qui contraint les communes à assurer ces prestations dans le cadre de leur compétence sur l'assainissement. Tous les assainissements non collectif du territoire national devront avoir été contrôlés avant le 31/12/2012. A compter du 01/01/2013, un certificat de contrôle sera exigé par le notaire lors de la vente d'un bien immobilier.

La commune de La Barthe a délégué la compétence « assainissement autonome » à la CCNB. En conséquence de quoi, c'est un agent de la Communauté de Communes Neste Baronnies qui est votre interlocuteur. Il s'agit de :

M. BONNET Alexandre
06 28 43 31 91

que vous pouvez joindre pour tous les renseignements relatifs à votre assainissement individuel.

